

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE PEZENAS

SEANCE DU 14 DECEMBRE 2010

852/10

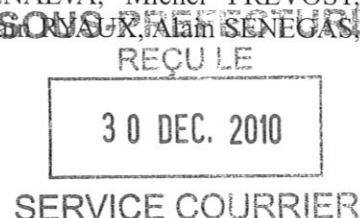
L'an deux mille dix et le mardi 14 décembre à 17h30, les membres du Comité Syndical du SICTOM de la Région de Pézenas se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain VOGEL-SINGER, Président.

Présents :

Mmes Josiane BUCHACA, Michèle DERSON, Joséphine GROLEAU, Géraldine KERVELLA, Marion MAERTEN, Nadine SISTERNES,
MM. Christian ALLEMANY, Robert BAISSÉ, Gérard BARO, Gérard BARRAU, Guilhem BONNARIC, Louis BORRAS, Stephan BOYER, Marcel BUISSON, Bernard CHAUD, Adam DA SILVA, Richard DRUILLE, Jacques DUSSEAU, Jean-Claude FADAT, Robert GAIRAUD, André GALINIER, José GINER, Rémy GLOMOT, Michel GUIRAO, Alain HUC, Philippe HUPPE, Christian JANTEL, Bruno JULIEN, Yves LAUGE, Jean-Yves LE BOZEC, Jean-Baptiste MAJORY, Pierre MARHUENDA, Enriquè MATA, Michel MAS, Alain MICHEL, Gaël MINIER, Michel ODILE, Pierre PENALVA, Michel PREVOST, Ansiou REVALOR, Gérard ROQUES, Guy ROUDIER, Philippe ROUGEOT, Alain SENEZAS, François TAUPIN, Michel TRINQUIER

Absents excusés :

Mme, Monique MOLINIER
MM. Jean-Michel BONNAFOUX, André FRETAY



Objet : Garantie Maintien de Salaire – Modification des taux de cotisation

Monsieur le Président indique que, suite à une réunion entre la collectivité et le représentant de la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT), et compte-tenu de la sinistralité de l'année écoulée, ainsi que des diverses mesures visant à minorer les remboursements effectués par la sécurité sociale sur un certain nombre de médicament, la MNT indique se voir contrainte d'augmenter le taux de cotisation de ses adhérents qui passe donc, à compter du 1^{er} janvier 2011, à 2,05%.

Il sollicite l'autorisation du Comité Syndical de signer l'avenant afférent.

Le Comité Syndical,

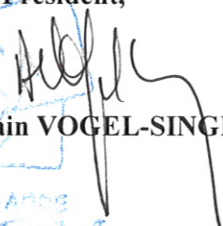
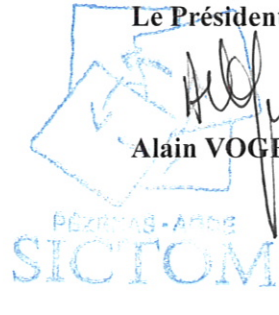
La présentation de Monsieur le Président entendue,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat de la MNT concernant l'augmentation du taux de cotisation pour la Garantie Maintien de Salaire..

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Alain VOGEL-SINGER

PEZENAS-AGDE
SICTOM